




Module en programmation

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES | DÉPARTEMENT D'INFORMATIQUE ET DE RECHERCHE OPÉRATIONNELLE

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-175-7-2
CYCLE	1 ^{er} cycle
TYPE	Attestation
CRÉDITS	12 crédits
COTE R MINIMALE	20,000

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Nadia El-Mabrouk, responsable 514 343-7481
agde1@iro.umontreal.ca

Susana Hernandez, TGDE 514 343-7476
susana.hernandez@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission 514 343-7076

Présentation

Le programme s'adresse aux personnes qui souhaitent s'initier à la programmation informatique avec le langage C, le langage Java ou le langage Visual Basic.

Couronné par une attestation, il peut être intégré au Certificat d'études individualisées.

Les cours sont complétés par des séances de travaux pratiques en laboratoire. En tout, 120 postes de travail sont à la disposition des étudiants.

Ce module et l'attestation d'études qui l'accompagne constituent une excellente porte d'entrée en informatique. Il sert souvent de tremplin pour des études plus poussées en informatique, un domaine en forte demande sur le marché de l'emploi.

Objectifs

Ce programme s'adresse à toute personne qui veut faire une première expérience de ce qu'est l'informatique au-delà du niveau élémentaire de l'utilisation de progiciels.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC et
- avoir réussi, **avant l'entrée dans le programme**, le cours préalable suivant :
 - Mathématiques 103 ou 105

Conditions relatives à la langue française

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI).



Remarques

Le module donne lieu à une attestation spécifique.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2018** (à compter du 1^{er} novembre 2017)
 - Avec diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent au Québec : **1^{er} mars 2018** 
 - Avec études universitaires ou études hors Québec : **1^{er} février 2018** 

Hiver

- **Hiver 2018:** Du 15 août 2017 au 1^{er} novembre 2017

Structure du programme (1-175-7-2)

Version 00 (A99)

Le Module comporte 12 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 72

Les crédits du Module sont tous à option.

Bloc 72A			Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.		
COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0 J S	IFT 1179	Programmation en C#	3.0 S
IFT 1170	Programmation Java et applications	3.0 J S	IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0 J S
IFT 1175	Programmation en Visual Basic	3.0 S			

Bloc 72B			Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.		
COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
IFT 1169	Programmation avancée en C++	3.0 S	IFT 2810	Structures de données	3.0 S
IFT 1176	Aspects avancés de Java	3.0	IFT 2821	Introduction aux bases de données	3.0 S

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Informatique	Baccalauréat	90 crédits	1-175-1-0	Jour
Informatique appliquée	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-175-5-0	Soir
Initiation à la programmation	Module	12 crédits	1-175-7-1	Jour Soir
Mathématiques	Majeure	60 crédits	1-190-2-0	Jour
Études du jeu vidéo	Mineure	30 crédits	1-171-4-1	Jour Soir

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.